

## Les Menus (portage de repas)

LUNDI 16 JUILLET	MARDI 17 JUILLET	MERCREDI 18 JUILLET	JEUDI 19 JUILLET	VENDREDI 20 JUILLET	SAMEDI 21 JUILLET
Salade composée (12,10,3)	Concombres sauce bulgare (12,7,10)	Paté à la mirabelle (Auberge du colombier) (12,7,10)	Salade composée (12,10,3)	Céleri remoulade (12,9,10,3,6)	Macédoine (12,10)
Chipolatas (Villotte sur Aire) et purée (12,7)	Râble de lapin (12,10) et chou-fleur (7)	Sauté de veau au vin (12) et pâtes au beurre (1,7,3)	Côte de porc (Auberge du colombier) (12,7) et pomme röstie aux légumes (9)	Filet de poisson meunière (1,7,14,3,4) et épinards à la crème (7) et pomme de terre vapeur	Rôti de lapin aux pruneaux (1,6) et flageolets (7)
Fromage cabrette (7)	Saint Nectaire (7)	Yaourt nature (Abainville) (7)	Saint Moret (7)	Yaourt aux fruits (Abainville) (7)	Bleu d'Auvergne (7)
Cocktail de fruits au sirop et madeleine de Commercy (8,1,7,3,6)	Fruit de saison	Fruit de saison	Gâteau de semoule aux raisins (1,7,3) et palet breton pur beurre (8,1,7,3,6)	Tarte aux framboises (8,1,7,3)	Riz au lait nappage caramel (1,7,3) et boudoir (1,7,3)

L'Europe oblige les restaurants et commerces de bouche à informer leurs clients sur les 14 allergènes courants présents dans les aliments.

Ci-joint, la liste des allergènes. Chaque numéro correspond à un allergène.

Lors de la distribution des menus, ces derniers seront inscrits en face de chaque plat proposé.

N°	Liste des allergènes	Exclusions
1	<b>Céréales contenant du gluten</b> (blé, seigle, orge, avoine, épeautre, kamut ou leurs souches hybridées) et produits à base de ces céréales	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Sirops de glucose à base de blé, y compris le dextrose</li> <li>▪ Maltodextrines à base de blé</li> <li>▪ Sirops de glucose à base d'orge</li> <li>▪ Céréales utilisées pour la fabrication de distillats ou d'alcool éthylique d'origine agricole pour les boissons spiritueuses et d'autres boissons alcooliques.</li> </ul>
2	<b>Crustacés</b> et produits à base de crustacés	
3	<b>Œufs</b> et produits à base d'œufs	
4	<b>Poissons</b> et produits à base de poissons	Gélatine de poisson utilisée comme support pour les préparations de vitamines ou de caroténoïdes ou ichtyocolle utilisée comme agent de clarification dans la bière et le vin
5	<b>Arachides</b> et produits à base d'arachides	
6	<b>Soja</b> et produits à base de soja	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Huile et la graisse de soja entièrement raffinées</li> <li>▪ Tocophérols mixtes naturels</li> <li>▪ Phytostérols et esters de phytostérol dérivés d'huiles végétales de soja</li> <li>▪ Ester de stanol végétal produit à partir de stérols dérivés d'huiles végétales de soja</li> </ul>
7	<b>Lait</b> et produits à base de lait (y compris de lactose)	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Lactosérum utilisé pour la fabrication de distillats ou alcool éthylique d'origine agricole pour les boissons spiritueuses et d'autres boissons alcooliques</li> <li>▪ Lactitol</li> </ul>
8	<b>Fruits à coques</b> (amandes, noisettes, noix, noix de : cajou, pécan, macadamia, du Brésil, du Queensland, pistaches et produits à base de ces fruits)	Fruits à coque utilisés pour la fabrication de distillats ou d'alcool éthylique d'origine agricole pour les boissons spiritueuses et d'autres boissons alcooliques.
9	<b>Céleri</b> et produits à base de céleri	
10	<b>Moutarde</b> et produits à base de moutarde	
11	<b>Graines de sésame</b> et produits à base de graines de sésame	
12	<b>Anhydride sulfureux et sulfites en concentration de plus de 10 mg/kg ou 10 mg/l</b> (exprimés en SO <sub>2</sub> )	
13	<b>Lupin</b> et produits à base de lupin	
14	<b>Mollusques</b> et produits à base de mollusques	